

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 21 décembre 2021 à compter de 19 h à la salle du Centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse

Mme Annie Pelletier, conseillère

Mme Julie Paiement, conseillère

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

M. Rodrigue Lacourcière, conseiller

M. Éric Bélanger, conseiller

Madame, Nathalie Laviolette, directrice générale adjointe fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

À la suite des nouvelles mesures gouvernementales, la séance extraordinaire se déroule à huis clos.

Ouverture de la séance extraordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte 19 h.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance extraordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

130 Gestion financière et administrative

130-01 Adoption du plan triennal en immobilisation 2022-2023-2024

130-02 Adoption des prévisions budgétaires 2022

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 - TRANSPORT

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Levée de la séance

E-211221-313 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue par courriel.

E-211221-314 Adoption du plan triennal en immobilisations 2022-2023-2024

Il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu d'adopter le programme triennal en immobilisations 2022-2023-2024.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-211221-315 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022

ATTENDU QUE la direction de la municipalité a présenté un budget provisoire aux membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil se sont réunis le mardi 7 décembre 2021 avec la direction afin de s'entendre sur les ajustements et amendements à faire au budget provisoire;

ATTENDU QU'à la suite de cette rencontre, les taux de taxes foncières ainsi que les tarifications nécessaires à l'équilibre du budget ont été analysés et acceptés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires équilibrées 2022 au montant de **2 575 128\$** pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Il est également décrété qu'en vertu de l'article 957 du Code municipal du Québec, qu'un avis public des prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de ce budget sera publié dans un journal sur le territoire de la municipalité.

Puisque nous sommes à huis clos, nous dispensons la mairesse de la lecture du budget.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

E-211221-316 Levée de la séance extraordinaire

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est 19 h.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Nathalie Laviolette
Greffière trésorière

Je, **Jocelyne Lyrette**, ai approuvé et signé chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.